

MEMORANDUM D'ENTENTE

ENTRE

**LA COMMISSION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT
ET DE REFORME DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE
DE CHINE**

ET

**LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE
LA REPUBLIQUE DU BENIN**

**CONCERNANT LA FOURNITURE DE MATERIELS
POUR COMBATTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

La Commission Nationale de Développement et de Réforme de la République populaire de Chine et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique de la République du Bénin (ci-après dénommé «les deux parties»),

Rappelant la longue tradition de soutien mutuel, de coopération, de dialogue constructif et de collaboration entre les deux parties dans le domaine des changements climatiques;

Considérant que les changements climatiques et leurs effets néfastes constituent un défi commun pour l'humanité, et qu'ils doivent être combattus activement dans le cadre d'une coopération internationale soutenue;

Afin de continuer à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les deux parties dans la lutte contre les changements climatiques, pour atténuer efficacement les effets néfastes des changements climatiques et améliorer bien-être social;

Sont convenus de ce qui suit par voie de consultations amicales:

Article I

La Commission Nationale de Développement et de Réforme de la République Populaire de Chine s'engage à fournir, en une livraison, au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de la République du Bénin, du matériel, en vue d'améliorer la capacité nationale du Bénin dans la lutte contre les changements climatiques. Ledit matériel est composé de climatiseurs. Les quantités exactes, les spécifications, les paramètres de ce matériel ont été déterminées d'accord parties et sont annexés au présent Mémoire d'entente.

Supérieur et de la Recherche Scientifique de la République du Bénin, la Commission Nationale de Développement et de Réforme de la République Populaire de Chine assurera la supervision des institutions compétentes et les entreprises en charge de l'envoi du personnel technique au Bénin pour assurer la formation conformément aux dispositions du contrat d'approvisionnement. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de la République du Bénin déterminera le programme d'installation des climatiseurs sur le territoire du Bénin et veillera à la sécurité des équipes techniques tout au long de leur mission de formation au Bénin.

3. La Commission Nationale de Développement et de Réforme de la République Populaire de Chine se réserve le droit d'interprétation finale concernant l'installation et les services techniques fournis au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de la République du Bénin.

Article VI

Les deux parties conviennent d'établir des groupes de travail de coordination et de liaison, de temps en temps et des consultations sur les questions relatives à l'évolution de la mise en œuvre du présent Mémoire d'entente, de manière à orienter le travail des instances d'exécution au niveau des deux parties et d'évaluer les résultats de la mise en œuvre. Chaque partie doit désigner un haut fonctionnaire au rang de Directeur Général à la tête de son groupe de travail pour effectuer des tâches spécifiques.

Article VII

d'entente par écrit après consentement de l'autre partie.

Article VIII

Toutes autres dispositions complémentaires concernant la mise en œuvre du présent Mémoire d'entente conclu par les deux parties doivent être compatibles avec les lois et règlements des deux pays.

Article IX

Toutes les dispositions pratiques liées à la mise en œuvre de la fourniture des matériels définis par le présent Mémoire d'entente doivent être achevées dans les 2 ans suivant la signature de ce Mémoire.

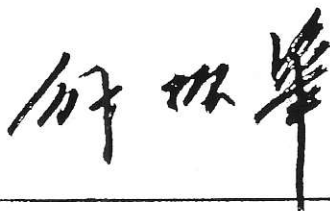
Article X

Le présent Mémoire d'entente entrera en vigueur à la date de la signature par les deux parties.

Fait en double exemplaires à Beijing, le 3 Septembre 2012, en chinois, anglais et français, tous les textes faisant également foi.

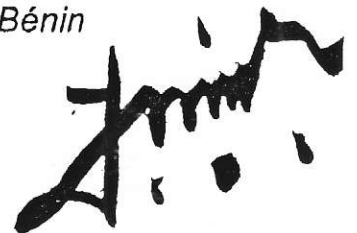
Pour la Commission Nationale de Développement et de Réforme de la République Populaire de Chine

(Signé)



Pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de la République du Bénin

(Signé)



Annexe:Quantités exactes, spécifications et paramètres des matériels que la Commission Nationale de Développement et de Réforme de la République Populaire de Chine s'engage à fournir au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de la République du Bénin pour lutter contre les changements climatiques

Matériels	Spécifications et Paramètres	Quantités
Climatiseurs domestiques	1P	400
Climatiseurs domestiques	1,5 P	600
Climatiseurs domestiques	2P	800
Climatiseurs domestiques	3P	600